

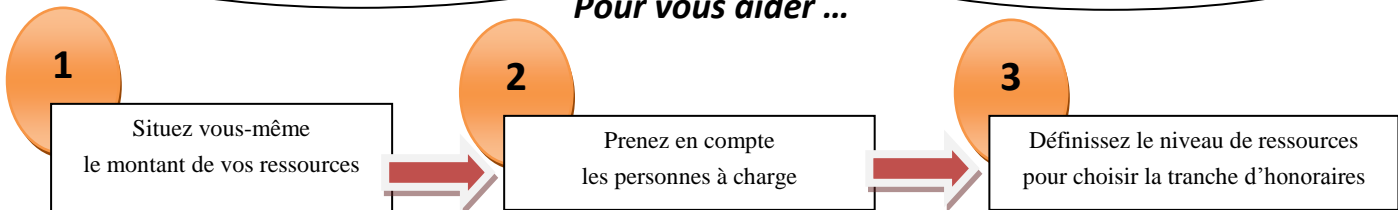
Nos visées :
*Permettre à toute personne d'accéder à la formation PRH
et permettre aux formateurs de vivre de leur travail*








Fixez vous-même librement le montant de votre participation

Les valeurs que nous vous invitons à vivre :
l'équité et le sens de la responsabilité

Les valeurs que nous vivons :
*l'ouverture à tous, la confiance,
la solidarité et le professionnalisme*

Pour vous aider ...



Vos ressources mensuelles	Coefficient familial	Votre niveau de ressources
Personnelles : vous ne prenez en considération que vos ressources personnelles mensuelles		Le montant de vos ressources personnelles constitue le montant de référence pour définir la tranche d'honoraires
Familiales : vous prenez la somme totale des ressources mensuelles de votre foyer : Exemple pour 3 000 €	Appliquez une réduction par personne à charge en divisant le montant des ressources par :  1,5 pour un couple  1,75 pour un couple avec 1 enfant  2 pour un couple avec 2 enfants + 0,25 par enfant supplémentaire	 2 000 €  1 714 €  1 500 €

4

Votre niveau de ressources	honoraires par séance
1 000 €	33 €
1 350 €	45 €
1 700 €	56 €
2 050 €	68 €
2 400 €	80 €
2 700 €	90 €
3 000 € et +	99 €

Conditions générales :

- Votre participation à ce parcours d'année est un engagement pour vous, au sein d'un groupe. Votre formateur s'y engage aussi. Toutes les rencontres de l'année sont dues.
- Une participation complémentaire pourra être demandée en cas de déplacement important du formateur, ou de conditions d'organisation particulières.
- Pour les ressources mensuelles inférieures à 1 000 €, il est possible d'envisager une participation entre 20 € et 33 € par séance. Vous pouvez en dialoguer avec le formateur.